

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adhésion à l'association Acteurs du Grand Paris

Rapporteur : Philippe Laurent

Depuis l'adoption de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le fait métropolitain a pris une forme institutionnelle opérationnelle.

Par ses contributions au schéma directeur de la région Ile-de-France et son projet d'aménagement et de développement durable, la ville de Sceaux avait depuis longtemps marqué sa volonté de maîtriser la définition et la mise en œuvre de son projet de territoire dans le cadre des enjeux métropolitains.

Ce projet de territoire s'appuie sur des coopérations mises en œuvre à différentes échelles, qu'il s'agisse de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre créée en 2003, puis de l'établissement public Vallée sud-Grand Paris, de la Vallée scientifique de la Bièvre, ou encore de collaborations spécifiques telle que celle mise en œuvre avec les communes de Bagneux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses pour ce qui concerne le quartier intercommunal des Blagis.

Par son adhésion au syndicat mixte d'étude Paris Métropole dès sa création, la ville de Sceaux a exprimé sa prise en compte du fait métropolitain et sa volonté de contribuer au débat concernant l'amélioration de l'attractivité, du rayonnement de la métropole parisienne dans le cadre d'un développement équilibré au service de la qualité de vie de tous ses habitants. Enfin, la Ville participe de façon très active à la gouvernance de la Métropole du Grand Paris (MGP) et reçoit également des soutiens importants de la MGP.

Aux côtés des différentes structures et institutions, l'association Acteurs du Grand Paris vise à fédérer puissance publique et secteur privé, au plus haut niveau pour faciliter la réalisation du projet du Grand Paris dans ses dimensions économiques, sociales, urbaines et environnementales notamment.

Cette association s'est fixé notamment pour objectifs :

- d'incarner et animer le premier réseau professionnel d'excellence des acteurs publics et privés du Grand Paris ;
- de faire émerger et promouvoir des idées novatrices en matière de développement économique, social, urbain, environnemental, éducatif, culturel, sportif et sanitaire ;
- de renforcer l'attractivité du Grand Paris vis-à-vis des investisseurs nationaux, régionaux et internationaux ;
- de contribuer au rayonnement du Grand Paris, de l'expertise des acteurs français en matière de génie urbain et de culture, en Europe et dans le monde.

Différentes collectivités ont d'ores et déjà adhéré à cette association dont les villes de Meudon, Villetaneuse, Yerres et de Paris, la région Ile-de-France, les départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise.

Le montant de la cotisation à cette association est fixé à 600 €.

Il est proposé au conseil municipal de décider d'adhérer à l'association Acteurs du Grand Paris.